



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	65	77

DELIBERATION N° DE_2023_087
<i>Actualisation de l'assiette éligible DETR 2023 pour l'opération des travaux de rénovation de l'école de Rue à la demande de l'Etat</i>

Date de la convocation
30 juin 2023

Date d'affichage
30 juin 2023

VOTES
EXPRIMES : 75
POUR : 75
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 2

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mardi 11 juillet 2023

Le onze juillet deux mille vingt-trois à 16h30, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

Présents : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER),

Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Madame A
Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Madame A

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_087-DE

Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND), Monsieur Frédéric BOURGOIS (QUEND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Marc VOLANT (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Dany HAREUX (RUE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Madame Anita MAGNIER (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCOURT-BUSSUS), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHIEUX)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER) par Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS) par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU) par Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU) par Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Madame Laurence CROISSET (NOUVION) par Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG) par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Richard RENARD (RUE) par Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Monsieur Dominique LECERF (VRON) par Monsieur Patrick SOUBRY (VRON)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCHIEUX)

Excusé(s) : Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES)

Objet de la Délibération : Actualisation de l'assiette éligible DETR 2023 pour l'opération des travaux de rénovation de l'école de Rue à la demande de l'Etat

Vu les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre approuvé le 05/10/2017 et entériné par arrêté préfectoral du 22/12/2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2019 actant la dernière version des statuts communautaires de Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2022, concernant les demandes de subventions relative aux orientations et priorités de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), de la DSIL 2023 (Dotation de soutien à l'investissement local) et du FNADT 2023 (Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire) à laquelle l'intercommunalité est éligible ;

Considérant la demande de précisions de Madame la sou
de demande de subvention portant sur les travaux de ré
Rue au titre de la DETR 2023 (Dotation d'Equipement

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 12/07/2023 080-200070936-DE_2023_087-DE

(Dotation de soutien à l'investissement local) à laquelle l'intercommunalité est éligible ;
 Considérant qu'il y a lieu d'actualiser le tableau de financement sur la base d'une enveloppe de travaux éligibles s'établissant désormais à 642 838 euros HT ;

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- De l'autoriser à acter le nouveau plan de financement remplaçant celui fixé par la délibération du 14/12/2022 et concernant les travaux de rénovation du groupe scolaire Gabriel Deray à Rue, tel que décrit ci-dessous.

Présentation du plan de financement :

		1ere tranche	2ème tranche		
CHARGES	Montant HT				
Travaux de rénovation (autres que les menuiseries)	1 767 000,00 €	1 095 000,00 €	672 000,00 €		
Mission de maîtrise d'œuvre	175 000,00 €	133 000,00 €	42 000,00 €		
Contrôle technique et coordination SPS	19 000,00 €	14 000,00 €	5 000,00 €	Fond vert :	297 200,00 €
Diagnostic	2 000,00 €	2 000,00 €		DETR 2023 : Montant éligible : 642 838,00€	225 000,00 €
Travaux de chauffage	50 000,00 €	38 000,00 €	12 000,00 €	Total des subventions	522 200,00 €
Provisions (aléas travaux, actualisation prix)	50 000,00 €	38 000,00 €	12 000,00 €	Autofinancement TTC	1 540 800,00 €
TOTAUX	2 063 000,00 €	1 320 000,00 €	743 000,00 €	dont TVA	412 600,00 €

- De lui donner mandat pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires, depuis le dépôt du dossier de demande de subvention correspondant jusqu'à la signature de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats des votes

Pour : 75

Farcy Pascal
 Berthe Antoine
 Balesdent Bruno représenté par Crépin Maurice
 Patte Claude
 Dufour Grégory
 Bordet Xavier
 Mouton Eric
 Cat René
 Doyer Mathieu
 Crépin Maurice
 Hecquet James représenté par Doyer Mathieu
 Bouchez Franck
 Vanhée Christine représentée par Bouchez Franck
 Gérard Olivier
 Beron Maïté

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 12/07/2023 080-200070936-DE_2023_087-DE

Delannoy Dominique
Briet Damien
Alexandre Isabelle
Taeck Guy
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie Josée
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien suppléé par Leprince Etienne
Noël Frédéric
Deleens Stéphane
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Bourlo Pascal
Pecquet Jean Marie représenté par Jacky Thueux
Pley Olivier représenté par Parment Philippe
Parment Philippe
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Pierrin Philippe
Gallet Gérard représenté par Deleens Stéphane
Crépy Yves
Hertault Claude
Sellier Philippe
Forestier Maurice
Croiset Laurence représentée par Forestier Maurice
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Roucoux Annie
Ducastel Mesjri Sophie
Louvet Gérard
Jaméas Jean Jacques
Volant Marc
Fourdinier Marie Claire
Bourgois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita
Porquet Joël
Hareux Dany
Lepaysan Joanny
Carouge Gisèle
Richard Renard représenté par Claude Hertault
Gouesbier Francis
Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de reception de l'AR: 12/07/2023

080-200070936-DE_2023_087-DE

Sauvage Laurent
Patricia Poupart
Soubry Patrick
Lecerf Dominique représenté par Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Miannay Thierry

Contre : 0

Abstentions : 2

Conty José
Basalmo Martial

Ne prennent pas part au vote : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/07/2023
080-200070936-DE_2023_087-DE